



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Rouen, le 4 mars 2022

**Le préfet
de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime**

à

Monsieur le Président du Conseil régional

Monsieur le Président du Conseil départemental

Mesdames et Messieurs les Maires

**Mesdames et Messieurs les Présidents
d'établissements publics de coopération
intercommunale à fiscalité propre**

Objet : Situation en Ukraine – Dispositifs d'accueil et d'accompagnement des ressortissants ukrainiens
Référ. : Ma lettre-circulaire du 1^{er} mars 2022

PJ : 2

Je souhaite par la présente circulaire, vous apporter quelques informations utiles, en complément de ma précédente circulaire visée en référence, relative aux dispositifs d'accueil et de soutien aux ressortissants ukrainiens.

En premier lieu, l'État a mis en ligne deux formulaires numériques :

1) le premier vise à recenser les offres d'hébergement des personnels morales (collectivités, associations, entreprises) . Son adresse est la suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Ce formulaire hébergé sur le site démarches-simplifiées est à destination de toutes les personnes morales qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens. Il permettra à toute préfecture, pour son ressort territorial, comme à la cellule Ukraine au plan national, de disposer en temps réel des informations sur les offres d'hébergement des personnes morales.

Les personnes morales devront remplir ce formulaire permettant leur identification et détaillant les caractéristiques des hébergements pour permettre un appariement dans les meilleures conditions.

Celui-ci sera par ailleurs, publié sur le site internet de la préfecture.

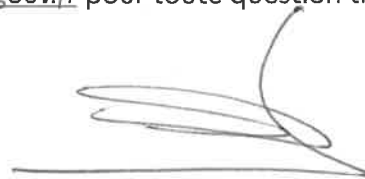
2) le second s'adresse aux personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers) qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens et qui sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Ce lien sera également diffusé vers cette plateforme sur le site internet de la préfecture.

En second lieu, vous trouverez en pièce jointe deux documents destinés respectivement aux collectivités territoriales et aux entreprises qui souhaitent apporter leur soutien financier en faveur de la population ukrainienne.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire, et je vous rappelle que vous pouvez contacter directement un cadre du SIRACEDPC de la préfecture par une ligne téléphonique réservée, 24h/24 et 7j/7, à usage exclusif des maires, au 02 76 27 87 23 et sur la messagerie fonctionnelle : pref-defense-protection-civile@seine-maritime.gouv.fr pour toute question transversale.



Pierre-André DURAND

Copie à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement du Havre
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe
- Monsieur le Président de l'association départementale des maires (ADM) de la Seine-Maritime
- Monsieur le Président de l'association des maires ruraux de la Seine-Maritime
- Monsieur le Président de l'association des petites villes de France